

MAIRIE DE COLLONGES-LA-ROUGE

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU – MARDI 10 AVRIL 2018 – 14 h 30

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	Mesdames Paulette FENDER , Joëlle JANVIER , Angèle PERRIER et Jacqueline PONCET , Messieurs Jean-Philippe ALVITRE , Michel AYMAT , Nicolas BARBARIN , Michel CHARLOT , Jean FEIX , André FERNANDO et Arnaud LAURENSOU
DATE DE LA CONVOCATION		04 avril 2018

DELIBERATIONS	
délibération 16. BUDGET PRINCIPAL – compte administratif 2017	
délibération 17. BUDGET PRINCIPAL – compte de gestion 2017	
délibération 18. BUDGET PRINCIPAL – affectation du résultat de fonctionnement 2017	
délibération 19. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – compte administratif 2017	
délibération 20. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – compte de gestion 2017	
délibération 21. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – affectation du résultat de fonctionnement 2017	
délibération 22. BUDGET ANNEXE DES PARKINGS – compte administratif 2017	
délibération 23. BUDGET ANNEXE DES PARKINGS – compte de gestion 2017	
délibération 24. BUDGET ANNEXE DES PARKINGS – affectation du résultat de fonctionnement 2017	
délibération 25. Virement du budget annexe des parkings au budget principal de la commune	
délibération 26. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018	
délibération 27. BUDGET PRINCIPAL – primitif 2018	
délibération 28. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – primitif 2018	
délibération 29. BUDGET ANNEXE DES PARKINGS – primitif 2018	
délibération 30. Examen des offres pour la partie informatique du sentier des sources	
questions diverses	

Délibération 2018/16 : Compte administratif 2017 – budget principal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme Paulette FENDER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif Principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

le Conseil Municipal **à l'unanimité – nombre de voix pour 9** (le Maire ne prenant pas part au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés ...	-	52.024,99	-	134.453,38	-	186.478,37
Opérations de l'exercice ...	408.177,66	589.722,02	905.376,57	346.921,53	1.313.554,23	936.643,55
TOTAUX	408.177,66	641.747,01	905.376,57	481.374,91	1.313.554,23	1.123.121,92
Résultats de clôture	-	233.569,35	424.001,66	-	190.432,31	-
Restes à réaliser	-	-	51.389,99	44.473,00	51.389,99	44.473,00
TOTAUX CUMULES	408.177,66	641.747,01	956.766,56	525.847,91	1.364.944,22	1.167.594,92
RESULTATS DEFINITIFS	-	233.569,35	430.918,65	-	197.349,30	-

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les délégués présents.

Délibération 2018/17 : Compte de Gestion 2017 – budget principal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) statuant sur les valeurs inactives.

le Conseil Municipal *à l'unanimité*

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 du budget principal, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Paulette FENDER, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif Principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,



Délibération 2018/18 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 – Budget Principal

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Considérant que ledit compte est exact et conforme du Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire			
Excédent de fonctionnement antérieur reporté <i>(en 2016 : Excédent Fonct : 183.779,72 - besoin financem 131.754,73)</i>	52.024,99	(A)	
Déficit d'Investissement antérieur reporté <i>(déficit 2016 : 212.118,72 - solde exécution 2016 : 346.572,10)</i>	134.453,38	(B)	
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2017			
Solde d'exécution de l'exercice <i>(Recettes - Dépenses : 346.921,53 - 905.376,57)</i>	-558.455,04	(C)	
Solde d'exécution cumulé <i>(Solde 2016 - déficit 2017 : 134.453,38 - 558.455,04)</i>	-424.001,66	(B+C = D)	
Reste à Réaliser au 31/12/2017			
Dépenses d'investissement	51.389,99		
Recettes d'investissement	44.473,00		
Solde	-6.916,99	(E)	
Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2017			
Rappel du solde d'exécution cumulé (001 Dép. ou Rec.)	-	(D)	
	424.001,66		
Rappel du solde des restes à réaliser en investissement	-	(E)	
	6.916,99		
Besoin de financement	-430.918,65	(D-E = F)	
Résultat de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice <i>(recettes - dépenses : 589.722,02 - 408.177,66)</i>	181.544,36	(G)	
Résultat antérieur 2016	52.024,99	(A)	
TOTAL A AFFECTER	233.569,35	(G+A = H)	

Le Conseil Municipal *à l'unanimité*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au Budget 2018 :

EXCEDENT	Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	233.569,35	(H)
	Solde disponible : affectation à l'excédent reporté (F 002 R)		
DEFICIT	Déficit à reporter (F 002 D)		



Délibération 2018/25 : Virement du budget « parkings » au budget « principal » de la Commune

Madame le Maire rappelle que le budget annexe des stationnements payants a été créé pour une raison exclusivement fiscale, dans la mesure où il est assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (prestation de services).

La recette collectée est destinée à aménager les aires de stationnement et à couvrir, sur le territoire communal, les charges induites par la forte fréquentation touristique (voirie, sanitaires publics, etc ...).

Ceci justifie le transfert de ressources vers le budget général.

La gestion du budget annexe des parkings prévoit le reversement au budget principal de la commune de la recette nette totale de l'année écoulée.

La commune a décidé de déroger au principe de reversement intégral des excédents parkings vers le budget principal en le contingentant à 300.000,00 € afin de disposer de l'autofinancement nécessaire pour procéder à la réalisation de travaux sur les aires de stationnement financés par le budget annexe des parkings.

Au vu de quoi, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

- Décide de procéder au virement du budget annexe des « parkings » au budget « principal » de la commune de la somme de 300.000,00 € sur l'excédent de fonctionnement reporté de 331.080,36 € (affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget 2018 – § délibération n° 2018/24).
- Autorise madame le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Délibération 2018/26 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du produit attendu des 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) et propose, pour ne pas alourdir la fiscalité locale de maintenir les taux précédents, sachant que mécaniquement le produit augmente par l'augmentation des bases.

Pour mémoire	Bases 2016	Taux 2016	Produit 2016	Bases 2017	Taux 2017	Produit 2017
Taxe d'Habitation	903.000	8,37	75.581	888.041	8,37	74.329
Taxe Foncière (bâti)	656.300	11,68	76.656	669.501	11,68	78.198
Taxe Foncière (non bâti)	25.200	103,89	26.180	25.302	103,89	26.285
TOTAL			178.417			178.812

Prévisionnel 2017	Bases d'impositions prévisionnelles 2018	Taux	Produit correspondant
Taxe d'Habitation	905.600	8,37	75.799
Taxe Foncière (bâti)	683.600	11,68	79.844
Taxe Foncière (non bâti)	25.600	103,89	26.596
TOTAL			182.239

Au vu de quoi, le Conseil Municipal **à modalités de vote**

- **Décide** d'appliquer en 2018 les taux suivants :
 - ✓ Taxe d'Habitation **8,37 %**
 - ✓ Taxe Foncière (bâti) **11,68 %**
 - ✓ Taxe Foncière (non bâti) **103,89 %**
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.
- Autorise madame le Maire à signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Délibération 2018/27 : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget Principal de la Commune

Après avoir examiné les différentes propositions pour l'exercice 2018 du budget de la commune soumises au vote du conseil municipal,

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Vote le budget primitif 2018 - Budget Principal de la Commune - qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme totale de **1.674.159,00 €**, dont

- **784.767,00 €** pour la section de fonctionnement
- **889.392,00 €** pour la section d'investissement
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Délibération 2018/28 : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget Annexe de l'Assainissement

Après avoir examiné les différentes propositions pour l'exercice 2018 du budget annexe de l'assainissement soumises au vote du conseil municipal,

le Conseil Municipal , *à l'unanimité*

Vote le budget primitif 2018 - Budget Annexe de l'Assainissement - qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme totale de **346.705,00 €**, dont

- **161.753,00 €** pour la section d'exploitation
- **184.952,00 €** pour la section d'investissement

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.



Délibération 2018/29 : BUDGET PRIMITIF 2018 – Budget Annexe des Parkings

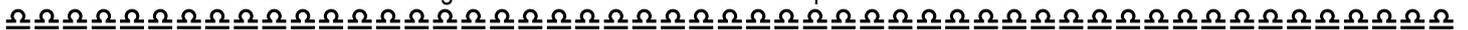
Après avoir examiné les différentes propositions pour l'exercice 2018 du budget annexe des parkings soumises au vote du conseil municipal,

le Conseil Municipal , *à l'unanimité*

Vote le budget primitif 2018 - Budget Annexe des Parkings - qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme totale de **863.072,00 €**, dont

- **605.182,00 €** pour la section d'exploitation
- **257.890,00 €** pour la section d'investissement

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.



Délibération 2018/30 : SENTIER DES SOURCES – consultation pour WEB APPLICATION – choix du prestataire

Madame le Maire rappelle aux élus les précédentes décisions du conseil municipal concernant le sentier des sources :

- délibération n° 2016/46 du 8 juin 2016 approuvant le projet de création d'un sentier appelé « sentier des sources » et son plan de financement
- délibération n° 2017/57 du 29 novembre 2017 retenant l'entreprise qui réalisera les travaux de création, de balisage et d'entretien du sentier des sources inscrit au PDIPR

Pour permettre aux randonneurs de découvrir le patrimoine lié à l'eau grâce à l'écoute d'enregistrements de témoignages de personnes âgées collongeoises qui ont vécu l'arrivée de l'eau dans la commune de Collonges-la-Rouge un cahier des charges a été porté à la connaissance de prestataires afin de mettre en œuvre une application spécifique à télécharger.

4 prestataires ont répondu :

Vincent Marcel	ARTEFACT	USINE NUMERIQUE	ITEKSYS
2.725,00 € HT	2.790,00 € HT	4.400,00 € HT	4.900,00 € HT

Compte-tenu que seul Vincent Marcel a répondu intégralement aux divers points notamment en ce qui concerne la garantie de fonctionnement qu'il prévoit dans son devis pendant 5 années et que par ailleurs sa proposition est la moins disante,

le Conseil Municipal , *à l'unanimité*

- **Décide** de retenir le graphiste Vincent Marcel – Merlette – 46600 Sarrazac chargé de la création d'une application smartphone au prix de 2.725,00 € HT.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

